

Composante 13 UFR des Sciences
 Type de diplôme Master
 Mention de diplôme MAINFO Informatique
 Version d'étape INF2M2_212 Master 2 Informatique P. Grad'School MINMACS - Math et Sc de l'information en Normandie

Liste : 0 = obligatoire / X = à choix / F = facultative
 Crédits ECTS : crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant
 Nature : préciser écrit / oral / pratique / assiduité ou combinaison de ces natures, à l'exclusion de tout autre terme
 Part CC ou CT : préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif
 NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.
 Coefficient : coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

Régulier : oui / non ?
 Régime spécial : oui / non ?
 Erasmus : oui / non ?
 Enseignement à distance : oui / non ?

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteuse	Le cas échéant, ÉQUIVALENCE UE AOF et EC AOF si porteur de crédits	Évaluation continue intégrale			SESSION 1				SESSION 2			Coefficient	Remarques éventuelles	
								Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagées (3 minimum, sauf dérogation pour EC de 20h ou moins : 2 minimum)	Mode de calcul de la moyenne (voir l'onglet précision) Préciser mode (1), (2), (3) ou (4)	Contrôle continu		Contrôle terminal		Contrôle terminal					
Semestre 1																				
SMIMIFS3	SMIMIF3A			Humanités - Anglais	3			écrit+oral	2	mode 4									1	
SMIMIFS3	SMIMIF3B			Research embedding	4			assiduité+pratique	2	validation									1	
SMIMIFS3	SMIMIF3C			Majeure 1	4													100%	1	Se référer aux MCC du M1/M2 Informatique/SAAD/Maths
SMIMIFS3	SMIMIF3D			Majeure 2	4													100%	1	Se référer aux MCC du M1/M2 Informatique/SAAD/Maths
SMIMIFS3	SMIMIF3E			Majeure 3	4													100%	1	Se référer aux MCC du M1/M2 Informatique/SAAD/Maths
SMIMIFS3	SMIMIF3F			Majeure 4	4													100%	1	Se référer aux MCC du M1/M2 Informatique/SAAD/Maths
SMIMIFS3	SMIMIF3G			Majeure 5	4													100%	1	Se référer aux MCC du M1/M2 Informatique/SAAD/Maths
SMIMIFS3	SMIMIF3H			Mineure 1	3													100%	0,75	Se référer aux MCC du M1/M2 Informatique/SAAD/Maths
Semestre 2																				
SMIMIFS4	SMIMIF4A			Recherche en immersion	3			assiduité+pratique	2	validation									1	
SMIMIFS4	SMIMIF4B			Stage	27						écrit+oral	2	1						12	écrit=mémoire, oral=soutenance

A PRECISER

- règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
- règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
- règles de prise en compte des absences aux épreuves
- éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
- En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance
- autres remarques

EN LICENCE
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

4 CAS POSSIBLES :

Hors ECI

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

D/ **ECI*** **Evaluation continue intégrale**

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier

d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves

- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre

Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

*** 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :**

-	Exemple sur 3 notes :	N1-N2 et N3 représente la seconde chance
(1)	$(N1+N2)/2$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	$(N1+N2+N3)/3$	
(2)	$(N1+N2+N3)/3$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	N3	
(3)	N1;N2;N3	Meilleures des 2 notes / 3
(4)	Autre formule à préciser	Soumis à validation de la CFVU

Le nombre d'épreuves tel qu'indiqué dans le tableau est le minimum auquel l'équipe pédagogique s'engage, mais l'enseignant responsable de l'UE ou l'EC peut prendre la liberté pédagogique d'organiser plus d'épreuves.

Le mode de calcul de la note (moyenne pondérée ou autre) sera précisé, ainsi que le nombre et les autres modes d'évaluation, en début de semestre dans le mois suivant le début de l'enseignement.

lorsque une UE comporte du TP, la note du TP est conservée dans le calcul de celle de la deuxième session.

pas de compensation entre semestres.

pas de compensation du 'research embedding' pour l'année.

Règle absences justifiées (ABJ) : Se référer aux MCC des formations porteuses des éléments choisis.

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)